Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260225-2026_002-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-002

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de convocation
30/01/2026

Date d'affichage
25/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN **Était absent excusé non représenté :** néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Alain BALAN

DÉLIBÉRATION N°2026-002

COMMANDE PUBLIQUE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
CREATION DU POLE ADMINISTRATIF ET DE SERVICES / CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES

Vu la délibération n°2022/084 du 30 novembre 2022 retenant le bureau d'étude PREPROGRAM pour la mission de réalisation d'une étude de programmation d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/037 du 17 mai 2023 relative à un avenant à la mission de réalisation d'une étude de programmation à la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/53 du 26 juillet 2023 validant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/043 du 24 avril 2024 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes - Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/085 validant l'avant-projet définitif pour la création du futur pôle administratif et de services,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260225-2026_002-DE

Vu la délibération n°2025/021 du 12 mars 2025 validant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération du 2 juillet 2025 retenant les entreprises pour 11 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place,

Vu la délibération du 24 juillet 2025 retenant les entreprises pour 5 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place,

La commission compétente s'est réunie le 9 janvier 2026 pour procéder à l'ouverture des plis et le 9 janvier 2026 et le 20 janvier 2026 pour leur analyse. A l'issue de ces réunions, après étude des différentes offres et délibération, la commission a émis un avis à l'unanimité pour retenir les entreprises pour 1 lot restant à attribuer sur les 17 lots composant le marché de travaux :

- pour le Lot 14 – Peinture : l'entreprise EMERAUDE PEINTURE, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,

Monsieur le Maire explique que 1 lot restait à attribuer. Différentes procédures ont été lancées pour ce lot à la suite de la première ouverture et analyse des offres.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'approuver la décision de la commission compétente quant au choix de l'entreprise retenue, à savoir :
- pour le Lot 14 – Peinture : l'entreprise EMERAUDE PEINTURE, pour un montant de 34.354,60 € HT ou 41.225,52 € TTC (Base et PSE).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir pour le :
- pour le Lot 14 – Peinture : l'entreprise EMERAUDE PEINTURE, pour un montant de 34.354,60 € HT ou 41.225,52 € TTC (Base et PSE),

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux correspondant,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que pouvoir adjudicateur, pour la signature du marché public et de tous les documents relatifs aux travaux de création du futur pôle administratif et de services,

DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense à l'article 231 opération 732 du budget primitif 2026 de la commune.

A l'issue de cette délibération, monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des 17 lots du marché de travaux relatifs aux travaux de création du futur pôle administratif et de services.

Fait à Matignon, le 24 février 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)